



ATSEM, animateurs et animatrices, les adjoint·es techniques d'entretien et restauration, titulaires, contractuels stagiaires et agent·es faisant-fonction - et l'ensemble des agent·es et salarié·es du champ public et privé de la Fédération CGT des Services publics, le Mardi 31 Mars un préavis national est déposé

Les ATSEM jouent un rôle essentiel dans l'accueil, l'hygiène, la sécurité, l'accompagnement éducatif et le bien-être des enfants. Pourtant, elles et ils sont encore trop souvent considéré·es comme du personnel d'exécution sans réelle reconnaissance de leur rôle éducatif ni valorisation statutaire et salariale à la hauteur de leurs missions. Face à une perpétuelle dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, la colère monte et l'absence de réponse et d'action de votre part suite à notre courrier d'alerte du 26 juin 2025, amplifie la détermination des agentes et agents des écoles à gagner sur leurs revendications.

Il y en a assez du manque de reconnaissance !

- L'augmentation des rémunérations, la revalorisation du point d'indice à 6 euros et son indexation sur l'inflation, la refonte de la grille indiciaire avec la reconnaissance des qualifications ;
- La reconnaissance du cadre d'emplois des ATSEM en catégorie B - Type, au regard des qualifications et des missions éducatives acquises conformément au référentiel du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ;
- L'attribution de la Prime Ségur appelée CTI-Complément de Traitement indiciaire, pris en compte dans le calcul des retraites pour l'ensemble des agent·es travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires ;
- Une ou un ATSEM à temps plein par classe sur tout le temps scolaire et des remplacements immédiats en cas de sous-effectif ;
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers des agent·es de la Fonction publique territoriale des établissements scolaires : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, reconnaissance des sujétions particulières, inscription de ces cadres d'emplois auprès de la CNRACL en carrière active (départ anticipé à la retraite avant 60 ans sans décote).

Préparer l'avenir de nos enfants, c'est améliorer dès à présent les conditions de travail et de rémunérations des agent·es de la Fonction publique territoriale travaillant au sein des établissements scolaires et périscolaires !



Rejoignez-nous
POUR LA DEFENSE DE NOS
INTERETS COLLECTIFS

COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT 54
2 rue Drouin – 54000 NANCY
Tél. 06.02.09.24.41 – mail : cgtcsd54@gmail.com